

« Elle se sentait comme une esclave »

Un homme établi au Québec depuis six ans aurait « acheté » une femme résidant en Algérie dans un contexte de « mariage arrangé » et aurait fait vivre à celle-ci un véritable enfer. La victime aurait été violée à trois reprises par Zakaria Hadjerci, qui l'aurait forcée à faire des tâches ménagères pour lui et sa famille, l'aurait menacée de la renvoyer du pays et aurait contrôlé ses finances.

Selon les faits allégués par la poursuite, la femme habitait en Algérie dans une famille très pauvre et stricte. Zakaria Hadjerci, un homme de 29 ans, aurait fait venir la victime au Canada en 2019 après un arrangement avec la famille de celle-ci pour la somme de 10 000 \$. C'est la famille de l'accusé qui aurait versé le montant de la dot, selon l'accusé. L'homme est accusé d'agression sexuelle dans cette affaire.

Selon le récit présenté lors de l'enquête sur remise en liberté de l'accusé, il s'agissait d'un mariage arrangé entre les deux familles.

Sous la pression familiale, notamment celle de son frère qui la menaçait de mort, la jeune femme aurait été obligée de se rendre à Montréal, peut-on lire dans le résumé des faits. La victime aurait même dû fournir un certificat de virginité à son futur mari.

« Je te casse les os »

La victime rapporte un contrôle constant sur ses mouvements et ses finances, de l'intimidation et des violences physiques et sexuelles.

L'accusé l'aurait frappée et pincée à plusieurs reprises, selon elle. Lorsqu'elle criait de douleur, il l'aurait menacée. « Si tu cries une deuxième fois, je te casse les os », aurait-il dit. Alors qu'elle faisait le ménage, il lui aurait dit qu'il avait « envie de la frapper tellement fort jusqu'à ce qu'elle meure », décrit la poursuite.

À son arrivée à Montréal, la victime découvre sa nouvelle réalité : elle doit dormir sur un drap à même le plancher dans une pièce vide, selon sa version des faits.

Plus tard, l'accusé couché à son côté lui dit « qu'elle ne mérite pas d'être traitée comme une femme ». Il l'aurait alors agressée sexuellement en insérant ses doigts dans ses parties génitales. La femme a dû être hospitalisée à la suite de douleurs et de saignements, affirme-t-elle.

Zakaria Hadjerci l'aurait plus tard forcée à avoir des relations sexuelles pour avoir des enfants « dans le but d'obtenir des subventions », peut-on lire dans les documents judiciaires.

Travail forcé

L'homme l'aurait obligée à faire plusieurs tâches ménagères : nettoyer son véhicule, laver les vêtements à la main dans la baignoire sans utiliser la laveuse et nettoyer la chambre de son beau-frère. Quand elle s'opposait à ses demandes, il menaçait de la renvoyer en Algérie, allègue-t-on. « Elle se sentait comme une esclave », explique-t-on dans le résumé des faits.

En attendant l'obtention de son permis de travail, son nouveau mari l'aurait contrainte à travailler pour lui prendre tout son argent. Quand elle a ouvert un compte bancaire, il l'aurait forcée à ouvrir un compte conjoint pour y avoir accès. En 2021, Zakaria Hadjerci aurait jeté la jeune femme à la rue. C'est neuf mois plus tard qu'elle trouve « le courage de porter plainte », explique-t-on dans le résumé des faits.

L'accusé nie pour sa part qu'il s'agissait d'une union arrangée et parle d'un « mariage d'amour ». Il a été remis en liberté l'été dernier au palais de justice de Montréal. Le procès devrait se tenir en juillet prochain.

Mayssa Ferah journaliste à *La Presse*. Article disponible à l'adresse www.lapresse.ca 25 nov. 2022